

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Mme Véronique LOURDIN, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. Didier DIROL, Mme Florence JOUANNEAU, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÍ.

Absents ayant donné procuration :

M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT,
M. Jacques FASQUEL procuration à Mme Danièle MOTTIN
M. Guillaume DUMONT procuration à M. Ivica JOVIC
Mme Christelle TUBOEUF procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Isabelle MARTIN,

Mesdames Danièle MOTTIN et Béatrice DI PERNO sont élues secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
22/09/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	24
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :
22/09/2022

OBJET : COORDINATION DES SUBVENTIONS PROJETS DE VILLE – PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°210423 du 8 avril 2021, la commune d'Épône a confirmé son adhésion au programme Petites Villes de Demain, faisant suite à son courrier d'intention transmis au lendemain de l'annonce de la création du programme, à la fin de l'année 2019.

Vu la délibération n°210618 du 11 juin 2021, la commune d'Épône a appuyé le souhait de la commune de Mézières-sur-Seine d'intégrer le dispositif, dans le cadre d'une démarche commune. La convention d'adhésion a alors été signée en octobre 2021.

Vu la délibération n°211208 du 2 décembre 2021 créant un groupement de commandes avec la commune de Mézières-sur-Seine, pour la définition de leurs Projets de Villes et la future intégration de ces projets à



2022/
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 28/09//2022 – Délibération E4 DEL n°22_09_21
1.4 Autres types de contrats

l'Opération de revitalisation de territoire (ORT) coordonnée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Considérant que l'étude sera confiée à la Fabrique Urbaine, titulaire du marché public défini à cet effet, pour un montant total de 99 737,50 € HT. Les communes d'Épône et de Mézières-sur-Seine peuvent, dans le cadre du programme Petites villes de demain, bénéficier d'un taux de subvention maximal de 80%.

Considérant que la Région Île-de-France, qui instruit les demandes de subventions adressées à la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, et le Département, qui instruit les demandes de subventions qui lui sont adressées dans le cadre de son Aide à la définition des projets d'aménagement, ont accepté qu'en cas de réponse positive, les appels de fonds seraient réalisés par une commune – en l'occurrence Épône – pour le compte d'Épône et Mézières-sur-Seine, à charge pour la commune coordinatrice de reverser les fonds à la commune partenaire.

Considérant que la commune d'Épône s'engage à fournir à la Région Île-de-France et au Département des Yvelines l'ensemble des pièces justificatives nécessaires. De plus, la commune d'Épône s'engage également, une fois les fonds reçus, à reverser à la commune de Mézières-sur-Seine la part qui lui revient.

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme et Travaux consultée le 15 septembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, Adjoint au maire délégué à l'Education Jeunesse, Associations et Communication

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix Pour)

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de demandes et de reversement des subventions pour l'étude de définition et de mise en œuvre des projets de villes d'Épône et de Mézières-sur-Seine, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ladite convention,
- **ARTICLE 3 : PRÉVOIT** l'imputation des crédits nécessaires aux budgets 2022 et suivants
- **ARTICLE 4 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
Le 4/11/2023
Et publié/affiché le 3/10/2022



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller communautaire GPS&O

Danièle MOTTIN
Secrétaire de séance

Béatrice DI PERNO
Secrétaire de séance

